

- Zone de crêtes et forêts
- Zone de vignes et grèves
- Zone de constructions basses
- Zone de parcs éoliens

Mesure du plan directeur cantonal

fiche de coordination E\_24 Valoriser le potentiel de l'énergie éolienne

- Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens
- | (Nombre maximum d'éoliennes par site)           |
|---|
| 01 Crêt-Meuron - Tête-de-Ran (7)                |
| 02 Mont-Perreux - Le Gurnigel (10)              |
| 03 Joux-du-Plâne (4)                            |
| 04 Mont-des-Verrières - Montagne-de-Buttes (20) |
| 05 Mont de Boveresse (18)                       |

